



La Lettre Municipale

“Vos Élus vous informent” n° 112 - Août 17

ÉDITORIAL

La période estivale est désormais bien installée... Les animations mesnièresoises du mois de juillet ont connu un vif succès : semaine de la randonnée, foire à tout, jeux du 14 juillet, pique-nique républicain, voyage, expo photos... les mesnièresois s'y sont déplacés en nombre mais nous aurions encore pu être plus nombreux ; en effet, beaucoup de ces manifestations sont gratuites et le programme est constitué de façon à concerner toutes les générations. La semaine de la randonnée en est un bon exemple. Alors, n'hésitez plus à rejoindre ces moments de convivialité !!! Ce sera l'occasion de rencontrer, de faire connaissance, d'échanger avec d'autres familles... De nouveaux rendez-vous sont à l'affiche dès les semaines prochaines... À commencer pour la jeunesse avec une sortie à Cerza prévue le lundi 28 août (voir lettre n° 111). Certes, Mesnières, c'est le monde rural et nous ne disposons pas de tous les services de proximité que l'on peut trouver en ville mais vivre dans un village doit aussi être une chance, la chance d'évoluer dans un environnement de qualité, la chance de disposer d'un cadre de vie exceptionnel, la chance de pouvoir mieux se connaître entre nous, d'installer entre villageois des relations de service... Sachons ensemble saisir ce bonheur !!!

Dany MINEL,
Maire

LA CABANE À LIVRES : UN NOUVEAU SERVICE

La cabane à livres a été construite par les agents communaux « avec 3 planches, 6 clous et un coup de peinture » et pourtant, elle est du plus bel effet. Vous la trouverez dans le jardin d'Émilien.

C'est un service nouveau et gratuit offert à tous et nous comptons particulièrement sur celles et ceux qui aiment les livres pour la faire vivre.

La cabane à livres, pour quoi faire ?

- Je partage mes émotions de lecture en faisant voyager les livres que j'aime.

La cabane à livres, comment ça marche ?

Librement et gratuitement :

- Je prends un livre, j'en dépose un.
- Je prends un livre, je n'en dépose pas.
- Je dépose un livre et je n'en prends pas.
- Je ne dépose que des livres que j'ai aimés.

Et pour le bon usage de la cabane à livres ?

- Je n'y dépose que des livres de bonne moralité.
 - Je m'interdis d'y déposer des livres à caractère politique, religieux, érotique, pornographique.
 - J'y dépose des livres en bon état, mais pas de journaux, ni de magazines, ni de publicités.
- La cabane à livres n'est pas un vide grenier, ni un débarras.

Quand je m'y rends, j'en profite pour regarder si tout est en ordre de bon fonctionnement et s'il le faut, j'informe la mairie de ce qui ne va pas.

Bonne lecture, bon voyage... avec les livres de la cabane !!!

LA SOIRÉE DES AMBASSADEURS

Vous aimez votre village, vous prenez plaisir à le faire découvrir ou vous aimeriez mieux connaître Mesnières : son patrimoine bâti, son patrimoine naturel... alors la soirée des Ambassadeurs sera votre soirée.

La municipalité envisage d'organiser une soirée en deux temps :

- D'abord, il vous serait proposé en fin d'après-midi une visite commentée du village par un circuit organisé avec des personnes averties : une véritable occasion pour parfaire ses connaissances sur le village fleuri, ses espaces naturels, son histoire et ses petites histoires, ses cheminements... Cette visite « reprise à votre compte » agrémentera vos futures balades mesnièresoises. Vous deviendrez un vrai guide... de la découverte du village.
- Puis, en soirée, un autre temps de convivialité serait l'occasion de vous présenter les documents édités sur le village : site Internet, guide du fleurissement, topo-guide, film promotionnel et autres actions visant à embellir notre commune ou à mieux accueillir nos visiteurs... le tout autour d'un repas valorisant les produits de nos jardins.

Le programme précis, la date de la manifestation vous seront prochainement détaillés ; en effet, les élus doivent se réunir pour arrêter un programme qui n'est pour l'heure que prévisionnel.

MÉFIEZ-VOUS DU VOL À LA ROULOTTE

Suite à la constatation de vols commis dans les véhicules appelés « vols à la roulotte », M. le Commandant de la brigade de gendarmerie attire notre attention sur la nécessité de sensibiliser chacun à la protection des biens. Dites-vous que Mesnières n'est pas épargné. Voici quelques recommandations qu'il nous est demandé de suivre :

D'abord, être prévenant : verrouiller les portes et remontez les fenêtres de votre véhicule systématiquement ; ne jamais s'éloigner de votre véhicule en laissant les clés sur le contact, ne pas laisser d'objet à la vue du public (documents administratifs, sacs, appareil photo, ...) ; ne pas stationner votre véhicule dans un endroit trop isolé ; ne jamais considérer le coffre de votre véhicule comme un lieu sûr.

Et si je suis victime d'un vol à la roulotte, que dois-je faire ?

Dans un premier temps, je ne touche à rien, j'appelle la gendarmerie en faisant le 17 puis je dresse un inventaire des objets volés et des dégradations constatées, je fais opposition auprès de ma banque en cas de vol de ma carte bancaire ou chéquier... enfin, je me munis de mon attestation d'assurance et je porte plainte auprès de la gendarmerie.

LA SEMAINE DE LA RANDO : UN GROS SUCCÈS

Au fil des années, la semaine de la randonnée s'inscrit comme un événement exceptionnel, incontournable parmi les manifestations mesnièresoises. L'édition 2017, la 8^{ème} de la série, le confirme puisque plus de 500 personnes y ont participé.

En créant cette semaine de la randonnée, la municipalité affiche plusieurs objectifs :

- Faire connaître les atouts du village.
- Proposer une activité estivale accessible au plus grand nombre, c'est-à-dire intéressant toutes les générations, à faible coût...
- Donner un caractère convivial à la manifestation et faire en sorte que les participants aient envie de revenir visiter le village.

Nous vous proposons un petit retour sur l'édition 2017 qui vient tout juste de s'achever :

Lundi 17 : 20 cyclotouristes sont partis en direction de Forges-les-Eaux. Une majorité d'adultes mais aussi quelques enfants accompagnés de leurs parents ou grand parents.

Mardi 18 : 28 randonneurs, quelques locaux mais aussi des rouennais ou des dieppois, au départ du camping « Sainte-Claire » ont rejoint par la cuesta, puis visiter le village et le parc du Château.

Mercredi 19 : le car n'aura pas suffi pour emmener les 62 participants inscrits à la visite de la verrerie, il aura fallu utiliser le minibus de l'association sportive en complément et l'après-midi s'est terminé autour d'un agréable goûter.

Jeudi 20 : le rallye des familles, la manifestation à destination des jeunes a réuni pas moins de 103 participants de 4 à 15 ans qui ont déambulé dans les rues du village tout en cherchant à résoudre les énigmes que les organisateurs leur proposaient.

Vendredi 21 : c'est l'incontournable « rando nocturne ». Imaginez plus de 160 personnes qui, après la balade apéritive, le repas champêtre, partent pour la balade digestive vers la forêt toute proche !

Samedi 22 : c'était la nouveauté de l'édition 2018 : la marche nordique. Une quinzaine de débutants en matinée et une dizaine d'initiés ont répondu présents à la manifestation animée par l'association départementale de marche nordique.

Dimanche 23 : 30 cyclomoteurs (25 vélo-solex, 5 mobylettes anciennes) et 28 quads sont partis vers Grandvilliers.

Et la semaine s'est terminée par la tombola gratuite offerte aux participants autour de l'apéritif de clôture.

Un grand merci est adressé à celles et ceux, bénévoles, élus qui ont œuvré à cette réussite !

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Association Sportive Mesnièresoise pense déjà à la prochaine saison 2017. En catégorie « jeunes », quelle que soit votre année de naissance, si tu as plus de cinq ans, tu peux pratiquer le foot au sein du club, cela t'intéresse... Alors renseigne toi au 06.25.57.16.41.

Avez-vous visité l'exposition photographique « Mesnières en Pays de Bray » installée autour et dans le jardin d'Émilien ? Devant l'intérêt qu'elle suscite, l'opération sera reconduite en 2018 avec pour thème « l'eau à Mesnières ». Il faut comprendre l'eau sous tous ses aspects : la source, la rivière, la mare... les plantes et animaux aquatiques, la pluie... le parapluie... Sachez que vous pouvez participer à bâtir l'expo en fournissant un ou plusieurs clichés... Pour tout renseignement sur le sujet, n'hésitez pas à prendre contact auprès de la mairie.

Sur Votre Agenda

Août :

- ☞ Du 14 au 28 : Centre de Loisirs
- ☞ Samedi 26 : Sortie nature
- ☞ Lundi 28 : Une journée au Parc de Cerza

Septembre :

- ☞ Vendredi 22 : Loto de l'A.S.M.

Octobre :

- ☞ Vendredi 6 : A.S.M., challenge du Pays de Bray

Novembre :

- ☞ Samedi 4 : Soirée de L' A.S.M.
- ☞ Samedi 11 : Fête patriotique
- ☞ Dimanche 19 : Loto des Jeunes d'Hier
- ☞ Samedi 25 : Téléthron
- ☞ Jeudi 30 : A.G. des Anciens Combattants

Décembre :

- ☞ Jeudi 7 : Repas de Noël des Jeunes d'Hier
- ☞ Samedi 9 : Tournoi de poker de l'A.S.M.
- ☞ Samedi 16 : Marché de Noël des Jeunes d'Hier
- ☞ Dimanche 17 : Duathlon

Deux mots pour la planète :

.....SÉCHERESSE.....ARRÊTÉ PRÉFECTORAL.....IMPORTANT.....

Le bassin de la Béthune, est concerné par un arrêté préfectoral « sécheresse » dont voici les principales mesures à respecter. Particuliers, entreprises, collectivités... nous sommes tous concernés.

- Sont strictement interdits : le lavage des véhicules, le remplissage des piscines et plans d'eau, l'alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert.
- **Sont également interdits (nouveauté du dernier arrêté préfectoral du 25 juillet 2017) : l'arrosage des espaces verts, des terrains de sport, des potagers et le lavage des voies, trottoirs, terrasses, façades.**

Ces restrictions ne sont pas applicables pour l'abreuvement des animaux. Nouveau : toute irrigation agricole quelle que soit l'origine du prélèvement est interdite (des dérogations pourront être accordées pour les pépinières, cultures florales, maraîchères...).

Cet arrêté ne s'applique pas si l'eau provient de réserves d'eau pluviales ou d'eau recyclée. Exemples d'eau recyclée : l'eau de lavage des légumes, de rinçage de vaisselle... Et souvenez-vous qu'un binage vaut deux arrosages.



La Lettre Municipale

"Vos Elus vous informent" n° 112 Août 17

Publication : Dany MINEL
Mairie
76270 MESNIÈRES-EN-BRAY
tél : 02.35.93.10.14
fax : 02.35.94.23.58
mail : mairie.mesnieres@wanadoo.fr
www.mesnieres-en-bray.fr